



Association canadienne  
de la construction  
Services axés sur les  
pratiques exemplaire

L'HIVER 2026

# Perspectives économiques trimestrielles de la construction



## Constats principaux : Hiver 2026

- **L'économie se stabilise au T3, une amélioration est attendue au T4 :** Le PIB réel a rebondi au T3 2025, progressant à un taux annualisé de 2,6 % et dépassant les 2,5 T\$. La reprise a été largement alimentée par les fluctuations des importations, représentant 2,9 pp de l'augmentation totale. Les importations du T3 sont passées sous la barre des 0,8 T\$, réduisant le déficit commercial total de 21 %, à 71 G\$. La demande intérieure est restée faible, avec une consommation finale en baisse de 0,2 % et une formation brute de capital fixe en hausse de 0,6 %, tirée par les systèmes d'armement, tandis que l'investissement hors systèmes d'armement est resté au point mort. Néanmoins, les premiers indicateurs du T4 laissent présager un rebond plus important que prévu, ce qui améliore les perspectives pour la construction à l'orée de 2026.
- **La Banque du Canada se met à l'écart :** La Banque du Canada a maintenu son taux d'intérêt au jour le jour à 2,25 % en décembre, après une réduction de 25 points de base en octobre. L'inflation sous-jacente et le taux de chômage ont tous deux progressé en novembre. La Banque centrale estime actuellement que « l'inflation sous-jacente » est proche de l'objectif de 2 %, ce qui laisse supposer que les taux resteront inchangés pendant une bonne partie de l'année 2026. Le dollar canadien reste faible par rapport au panier pondéré des principales devises, bien qu'il se soit renforcé par rapport au dollar américain depuis novembre.
- **La construction en avant des autres industries :** Le PIB de la construction a augmenté de 1,3 % au T3 2025, dépassant la moyenne de l'ensemble de l'industrie, qui a été de 0,5 %. La croissance est due aux activités d'ingénierie et autres activités de construction, inversant les baisses observées au début de l'année 2025. Alors que la production des autres sous-secteurs est restée proche de son niveau au T2, la production de la construction est en hausse de 2,6 % par rapport au T3 2024. Bien que les permis de construction aient chuté de 5,1 % au T3, les données du début du mois d'octobre suggèrent une amélioration de la dynamique pour les mises en chantier futures.
- **L'inflation augmente pour les coûts de la construction verticale :** L'indice des prix de la construction de bâtiments (IPCB) a augmenté de 4,2 % en glissement annuel au T3, notamment en raison des augmentations de coûts dans les divisions du répertoire normatif pour les fabrications métalliques (+7 %), l'acier structural (+9 %), et la plomberie (+10,2 %). Les hausses les plus prononcées ont été enregistrées à London (+8,1 %) et à Québec (+7,5 %). Le coût de la construction d'usines a augmenté de 5,7 %, tandis que le coût de la construction d'immeubles à bureaux a augmenté de 3,2 %.

- **Le budget fédéral 2025 renforce la demande dans le domaine de la construction :** Le budget 2025 a introduit 150 G\$ de nouvelles dépenses nettes sur cinq ans, avant l'épargne préopérationnelle; de ce chiffre, environ un cinquième des dépenses estimées sont liées à la construction. Le budget priorise l'attraction des investisseurs privés, la priorité donnée à « Achetez canadien » dans les marchés publics, et le soutien aux travailleurs syndiqués. Bien que ces mesures signalent une demande soutenue pour la construction de la part du secteur public, elles soulèvent également des préoccupations potentielles pour les entrepreneurs en ce qui concerne les coûts, les processus de passation de marchés et la disponibilité de la main-d'œuvre.

Le présent sommaire trimestriel examine de plus près le budget de 500 pages, en soulignant les détails clés et ce que ces mesures signifient pour l'industrie de la construction.

Le présent rapport, préparé par l'Association canadienne de la construction (ACC), offre un aperçu trimestriel de la performance économique du secteur de la construction et souligne les implications pour les entreprises membres.



## Les forces qui façonnent l'économie canadienne

L'économie canadienne s'est redressée au T3 2025, le PIB réel augmentant de 2,6 % (annualisé) pour atteindre 2,5 T\$. La plupart des gains proviennent de la baisse des importations, représentant 2,9 pp de la hausse globale. Les importations élevées du T2, liées à l'arrivée d'un grand module de plateforme pétrolière et gazière à Terre-Neuve, ont amplifié la baisse du T3. Les exportations sont restées faibles par rapport à la période qui a précédé les conflits commerciaux, mais elles ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent, grâce à une hausse de 6,7 % des exportations de pétrole brut et de bitume brut. Par conséquent, le déficit commercial a diminué de 21 % pour atteindre 71 G\$.

La consommation a baissé de 0,2 %, mais reste plutôt résiliente après une hausse de 1,1 % au T2. La demande intérieure finale a légèrement baissé de 0,02 %, ce qui indique que les entreprises et les consommateurs restent prudents. La formation de capital fixe brut a augmenté de 0,6 %, après une révision à la hausse au T2. Malheureusement, les entreprises continuent de freiner leurs investissements dans la construction et l'équipement, se contentant de maintenir les niveaux atteints au T2. L'augmentation des dépenses en capital est due en grande partie aux investissements dans les systèmes d'armement, qui ont presque doublé.

La construction résidentielle a baissé de 0,8 % au T3, après une hausse de 2,4 % au trimestre précédent. En revanche, les activités de revente se sont redressées pour la première fois depuis l'effondrement au T1, avec une hausse de 9,1 %. La reprise des marchés de la revente est un signe positif pour la demande future de nouvelles constructions. Dans le même temps, les investissements en stocks ont fortement diminué, en particulier ceux des fabricants, qui ont baissé de 14 %.

Les conditions du marché du travail et de l'inflation ne se sont pas beaucoup améliorées au T3, avec un taux de chômage moyen de 7,1 % et une inflation de base de 3,1 %. Des données plus récentes suggèrent toutefois que les conditions se détendent. En novembre, l'inflation de base était tombée à 2,8 %, l'inflation selon l'indice des prix à la consommation (IPC), à 2,2 % et le chômage, à 6,5 %. Ces chiffres sont meilleurs que ce que l'on craignait, même si l'on est encore loin d'une reprise complète.

Le Rapport sur la politique monétaire d'octobre 2025 de la Banque du Canada indique que l'on s'attend désormais à ce que le Canada atteigne le niveau de PIB projeté pour le T2 2026, soit une année entière de retard par rapport aux projections de janvier de la Banque. Néanmoins, avec la modération progressive de l'inflation et du chômage, la Banque centrale adoptera une position plus neutre. Le taux directeur a été maintenu à 2,25 % lors de la réunion de décembre et ne devrait pas changer en 2026, ce qui offre un environnement financier plus stable pour les investissements dans le secteur de la construction.

## Intérêt trimestriel : Une analyse approfondie du budget fédéral 2025

Près d'un an après la démission de Justin Trudeau, le gouvernement du premier ministre Mark Carney a présenté son premier budget fédéral en novembre (au moment de la rédaction du présent rapport, aucune des deux lois d'exécution du budget n'a encore été approuvée par les deux chambres du gouvernement). Le budget met fortement l'accent sur l'investissement et la construction, en engageant 280 G\$ sur cinq ans pour des investissements en capital, dont 115 G\$ pour les infrastructures, 30 G\$ pour la défense et 25 G\$ pour le logement. Ce regain d'intérêt pour la construction marque une première étape importante dans la croissance de l'économie canadienne, le renforcement de la sécurité nationale et l'augmentation de l'offre de logements. Pour le secteur de la construction, le budget se traduit par un flux de travail plus régulier, de nouvelles mesures en faveur de la main-d'œuvre ciblant les métiers spécialisés et des possibilités de croissance et d'innovation.

Le chiffre global de 280 G\$ représente le coût total du plan d'investissement fédéral pour les cinq prochaines années. Il s'agit à la fois de mesures déjà annoncées et de nouvelles mesures. Par conséquent, le financement total ne représente pas que de nouvelles dépenses. De nombreuses initiatives s'inscrivent dans la continuité d'initiatives ou de plans antérieurs qui ont été remaniés, réannoncés ou retravaillés.

Au total, le budget 2025 introduit 89,7 G\$ en nouvelles mesures nettes sur cinq ans, dont 32,5 G\$ classés comme investissements en capital. Le gouvernement vise également à réaliser des économies de près de 60 G\$ dans les opérations fédérales, principalement par des réductions dans les effectifs fédéraux. Cela signifie que les nouvelles mesures avant les économies opérationnelles prévues s'élèvent à près de 150 G\$, dont environ 22 % sont considérés comme des investissements en capital. Cette approche à forte intensité de capital fait passer la part des investissements en capital dans les dépenses totales de 5,4 % à 8,5 %, les investissements en capital (dépenses plus recettes non perçues) doublant presque entre 2024-2025 et 2029-2030.



Le mot « construire » (« build ») apparaît 457 fois dans ce document de 493 pages, ce qui souligne l'importance accordée par le gouvernement aux activités de construction. Cela soulève une question importante : quelle part des nouvelles dépenses est directement liée à la construction? Le reste de cette section explore les nouvelles actions politiques pertinentes pour le secteur. Le tableau ci-dessous présente une liste exhaustive des initiatives gouvernementales pour les cinq prochaines années.

### Mesures budgétaires

<b>Nouvelles mesures stratégiques dans Budget 2025</b>								
	(en millions de dollars)	Ministère	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	Total
Investir dans les infrastructures pour les générations à venir*	LICC	0	2 220	2 262	2 597	1 947		<b>9 026</b>
Lancer les activités de Maisons Canada*	MC	803	1 815	1 695	1 401	982		<b>6 696</b>
Réinvestir pour rebâtir et réarmer les Forces armées canadiennes : Transferts en capital*	MND	861	825	1 075	1 103	865		<b>4 729</b>
Une nouvelle Stratégie d'infrastructures commerciales*	TC	15	690	1 140	1 340	965		<b>4 150</b>
Éliminer la taxe sur les produits et services (TPS) à l'achat d'une première habitation	FIN	145	735	950	1 025	1 055		<b>3 910</b>
Renforcer le financement des infrastructures des Premières Nations et leur accès à l'eau potable*	SAC	0	777	777	777	0		<b>2 331</b>
Soutenir les projets de minéraux critiques*	RNCan	4	86	209	143	143		<b>585</b>
Lancer les activités du Bureau des grands projets	MPO	27	71	49	47	50		<b>244</b>
Tirer pleinement parti de l'intelligence artificielle*	ISDE	0	0	0	63	63		<b>126</b>
Former la prochaine génération de constructeurs canadiens	EDSC	0	25	25	25	0		<b>75</b>
Stimuler l'investissement dans les ports et les aéroports*	TC	0	13	13	13	16		<b>55</b>
Améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangères	EDSC	0	0	0	0	0		<b>0</b>
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada*	LICC	0	0	-300	-1 200	1 500		<b>0</b>
<b>Total</b>			<b>1 855</b>	<b>7 257</b>	<b>7 895</b>	<b>7 334</b>	<b>7 586</b>	<b>31 927</b>

\*La mesure comprend un financement classé comme un investissement en capital.

Au total, environ 32 G\$ de nouvelles dépenses liées à la construction sont prévus pour les cinq prochaines années, soit une moyenne de 7,5 G\$ par an entre 2026 et 2030. Les enveloppes d'investissement les plus importantes sont présentées ci-dessous, classées en fonction de leur coût fiscal net.



## Investissements en infrastructures génératrices : 9 G\$

Cette enveloppe comprend l'initiative phare en matière d'infrastructure de logement, le Fonds Bâtir des communautés fortes (FBCF), qui allouera 51 G\$ sur 10 ans. Le programme sera mis en œuvre par Logement, Infrastructure et Collectivités Canada (LICC) et représentera un coût budgétaire total de 20 G\$ sur cinq ans, dont 11 G\$ seront réaffectés à partir de fonds précédemment provisionnés.

Le fonds est divisé en trois flux :

- **Volet provincial et territorial** : 17,2 G\$, dont 5 G\$ sur trois ans pour un fonds d'infrastructure de santé.
- **Volet de prestation directe** : Le montant total de l'aide s'élève à 6 G\$, l'admissibilité étant obligatoirement liée à la participation d'investisseurs privés.
- **Une refonte du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) existant.** 27,8 G\$, avec 3 G\$ par an en cours.

Le programme FBCF propose une nouvelle règle sur la main-d'œuvre, selon laquelle « ... la sélection de projets fédéraux tiendra compte de facteurs tels que le recours à une main-d'œuvre syndiquée et l'utilisation d'accords sur les avantages liés à l'emploi dans la communauté (AEC). » Auparavant, le FBCF n'avait pas de règle sur les salaires en vigueur ou sur l'AEC en dehors de la Colombie-Britannique. Après avoir été rebaptisé « flux communautaire » dans le FBCF, ce financement, qui représente plus de la moitié de l'enveloppe totale du FBCF, sera soumis à des formalités administratives supplémentaires, ce qui augmentera la complexité de la conformité et de la passation des marchés pour les entrepreneurs.

## Lancement de Maisons Canada : 6,7 G\$

Cette enveloppe comprend le programme Maisons Canada, l'initiative phare du budget en matière de logement abordable. Maisons Canada fournira 13 G\$ d'investissements en numéraire sur une période de cinq ans. Le programme sera mis en œuvre par l'organisme de fonctionnement spécial du même nom, hébergé au sein de LICC. Son coût budgétaire total s'élèvera à 7,3 G\$ sur cinq ans, dont 0,6 G\$ sera réaffecté à partir de fonds précédemment provisionnés.

Maisons Canada agira en tant que promoteur pour construire 4 000 logements non marchands sur des terrains fédéraux, en mettant l'accent, mais sans s'y limiter, sur les logements préfabriqués. Les demandes de qualification (DDQ) sont terminées pour les cinq premiers projets à Ottawa, Winnipeg, Edmonton et Toronto, avec Dartmouth et Longueuil à venir.

Parmi les autres mesures, citons le lancement d'un Fonds canadien de protection des loyers doté de 1,5 G\$ pour l'acquisition d'immeubles locatifs abordables à risque, 1 G\$ pour collaborer avec les partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones à la construction de logements de transition et d'accompagnement pour les personnes « sans abri ou à risque de le devenir », et la construction de 700 logements publics abordables avec la société de logement du Nunavut.

Maisons Canada utilisera également ses fonds pour financer des projets, attirer des investissements et soutenir des projets utilisant des méthodes modernes de construction (MMC) qui augmenteront directement le nombre de logements abordables, comme les maisons préfabriquées, les conceptions standard et la modélisation des données du bâtiment (MDB).

Pour plus d'information, Maisons Canada a publié son [Cadre de politique d'investissement](#) en novembre.

## **Reconstruire, réarmer et réinvestir dans les Forces armées canadiennes : 4,7 G\$ en transferts de capitaux**

Cette enveloppe représente la composante « transfert de capitaux » d'un ensemble de mesures de défense beaucoup plus vaste, d'un montant total de 55,9 G\$ sur cinq ans : l'un des principaux facteurs d'augmentation du déficit. Alors que la plupart des dépenses seront consacrées au personnel, aux opérations et à la formation, ainsi qu'à l'achat d'armes, 4,7 G\$ sont alloués aux transferts de capitaux pour investir dans les infrastructures et les actifs productifs.

Ces fonds devraient servir à financer des installations de production de munitions, des terrains d'entraînement et d'autres infrastructures de défense de base, dont la construction sera confiée à Construction de Défense Canada (CDC). Bien que la construction représente une part relativement faible des dépenses totales en défense, elle fournit une réserve stable de projets spécialisés, conformément aux objectifs du Canada en matière d'investissements de défense alignés avec l'OTAN. Sur l'objectif de 5 % du PIB (d'ici 2035) que le Canada s'est engagé à atteindre lors du sommet de La Haye, ces investissements compteront pour les 3,5 % de dépenses de défense de base prévus par les définitions de l'OTAN et non pour le 1,5 % du PIB consacré aux infrastructures hors base comme les aéroports et les ports.





## Une nouvelle stratégie en matière d'infrastructure commerciale : 4,2 G\$

Cette enveloppe comprend le Fonds pour les corridors de diversification commerciale (FCDC) et le Fonds pour l'infrastructure arctique (FIA), tous deux gérés par Transports Canada (TC) et qui ne réaffectent pas de fonds provenant de ressources précédemment provisionnées.

Le FCDC fournira 5 G\$ sur sept ans pour soutenir des « projets de toute envergure », tels que des ports, des chemins de fer de marchandises, des terminaux intérieurs, des projets numériques et des infrastructures connexes, qui contribuent à diversifier les échanges commerciaux en dehors des États-Unis.

Le FIA investira 1 G\$ sur quatre ans dans des infrastructures de transport à usage militaire et civil, créant ainsi des opportunités de construction à long terme dans le Nord, en privilégiant les entreprises ayant une expérience dans la région et les partenariats avec des entrepreneurs locaux et autochtones.

## Élimination de la TPS pour les acheteurs d'un premier logement : 3,9 G\$

Le nouveau remboursement supprime la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) de 5 %, c'est-à-dire la part fédérale de la TVH, pour les acheteurs d'une première maison, ce qui représente un coût estimé à 3,9 G\$ sur cinq ans. Le programme s'appliquera aux maisons nouvellement construites d'une valeur inférieure à 1 M\$, avec une économie maximale de 50 000 \$. Pour les maisons neuves d'une valeur entre 1 M\$ et 1,5 M\$, l'économie maximale diminuera linéairement à mesure que le prix augmente, pour atteindre 0 \$ d'économie à 1,5 M\$. Le remboursement s'applique aux ventes des constructeurs, aux autoconstructions et aux coopératives pour les accords signés à partir du 27 mai 2025.

Cette mesure vise à soutenir la construction de logements collectifs d'entrée de gamme (par la prévente de résidences à multilogements et en rangée), tout en soutenant la construction de maisons individuelles sur les marchés à faible coût lorsque les nouvelles constructions ne sont pas soumises au plafonnement des prix.

L'initiative pour ces premiers acheteurs est actuellement inscrite dans le projet de loi C-4 et en cours d'examen par le Parlement. Au cours des cinq prochaines années, le rabais devrait coûter au gouvernement fédéral 3,9 G\$ en recettes fiscales non perçues.

## **Renforcer le financement des infrastructures et de l'accès à l'eau potable des Premières Nations : 2,3 G\$**

Ce budget renouvelle le Programme d'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et du traitement des eaux usées des Premières Nations pour une nouvelle période de trois ans, soit de 2026-2027 à 2028-2029. Ce programme est géré par Services aux Autochtones Canada (SAC).

## **Soutenir les projets miniers essentiels : 585 M\$**

Cette enveloppe comprend le Fonds souverain pour les minéraux critiques (FSMC) et le Fonds du premier et dernier kilomètre (FPDK). Les deux programmes seront administrés par Ressources naturelles Canada (RNCan) et ne réaffecteront pas de fonds provenant de ressources déjà provisionnées.

Le FSMC investira 2 G\$ en espèces sur une période de cinq ans pour soutenir des projets et des entreprises minières critiques par l'entremise d'investissements en capital, de garanties de prêt et d'accords d'achat.

Le FPDK fournira 371,8 M\$ sur quatre ans pour soutenir le développement de projets miniers essentiels et des chaînes d'approvisionnement associées, y compris l'infrastructure de transport qui accélère la mise en production des projets à court terme et l'acheminement des minéraux vers les marchés. Le FPDK sera combiné avec le Fonds pour les infrastructures minérales critiques (FIMC) afin de garantir un soutien coordonné au secteur.

## **Lancement du Bureau des grands projets : 244 M\$**

Le Bureau des grands projets (BGP), qui fait partie du Bureau du Conseil privé (BCP), est responsable de simplifier l'examen des projets d'intérêt national en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada, en appliquant la méthode « un projet, un examen » avec un délai de décision maximal de deux ans.

Le BGP fonctionne comme un bureau de coordination et ne gère pas de programme de financement propre. Le financement des projets est structuré par des instruments existants tels que la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC), que le BGP aide à obtenir. Le lancement de ses opérations au cours des cinq prochaines années devrait coûter 213,8 M\$, dont 19,8 M\$ seront réaffectés à partir de fonds précédemment provisionnés. Les dotations supplémentaires comprennent 10,1 M\$ sur trois ans pour l'initiative fédérale en matière de consultation et 40 M\$ sur deux ans pour l'initiative en matière de partenariats stratégiques.

Suite à l'annonce de la [deuxième tranche de projets](#), le BGP dispose d'un portefeuille de 20 projets de construction nationaux. Treize projets ont été renvoyés au BGP pour un examen plus approfondi, tandis que sept ont été désignés comme des stratégies transformationnelles. Le BGP affirme que les cinq projets (par opposition aux stratégies) de la première tranche représentent plus de 60 G\$ d'investissements. Dans l'ensemble du portefeuille, six projets sont liés à l'énergie, cinq à l'exploitation minière, quatre au secteur de l'électricité et trois au transport civil ou industriel.



## **Exploiter le plein potentiel de l'IA : 126 M\$**

Ce budget alloue 925,6 M\$ sur cinq ans pour soutenir l'infrastructure publique souveraine à grande échelle de l'intelligence artificielle (IA) à des fins de recherche. Le programme sera mis en œuvre par l'ISDE (Innovation, Science et Développement économique) et réaffectera 800 M\$ provenant de fonds précédemment provisionnés. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un investissement direct dans la construction, l'initiative entraînera une demande supplémentaire de projets d'infrastructure liés aux centres de données et à l'IA, créant ainsi des opportunités pour le secteur de la construction.

## **Former la prochaine génération de bâtisseurs canadiens : 75 M\$**

Cette enveloppe comprend un complément au Programme de formation syndicale et d'innovation (PFSI) afin de renforcer le bassin d'apprentis et de travailleurs dans les métiers du Sceau rouge pour les grands projets d'infrastructure et de logement. Mis en œuvre par Emploi et Développement social Canada (EDSC), le programme représente un coût budgétaire supplémentaire de 75 G\$ sur trois ans. Bien que l'initiative cible la croissance des métiers syndiqués, il est important de noter qu'environ 70 % des travailleurs de la construction au Canada ne sont pas syndiqués, ce qui peut limiter l'impact plus large du programme sur le recrutement global d'apprentis.

## **Catalyser l'investissement dans les aéroports et les ports : 55 M\$**

Cette enveloppe comprend le Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA), qui soutient les améliorations de la sécurité et donne la priorité au prolongement de la piste de l'aéroport des Îles-de-la-Madeleine. Administré par Transports Canada, le programme a un coût fiscal de 55 G\$ sur quatre ans, avec 72,5 M\$ d'amortissement restant et 15,7 M\$ de financement continu par la suite. L'initiative vise également à attirer les investissements privés et à étudier les modifications à apporter aux baux fonciers, créant ainsi des possibilités de participation des secteurs public et privé aux projets d'infrastructures aéroportuaires et portuaires.

## **Améliorer la reconnaissance des diplômes étrangers : 0 \$**

Cette enveloppe comprend le Fonds d'action pour la reconnaissance des diplômes étrangers (FCRAF), qui sera doté de 97 M\$ sur cinq ans. Bien que le budget 2025 ne prévoie pas de nouvelles dépenses pour le fonds, les titres de compétences dans les secteurs des soins de santé et de la construction seront prioritaires. Mis en œuvre par EDSC, le programme remplace le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers (PRTCE) en utilisant les fonds existants.

## **Programme d'infrastructure Investir dans le Canada : 0 \$**

Ce programme de financement de l'infrastructure communautaire de LICC verra ses allocations reportées d'un exercice à l'autre. Bien que l'enveloppe totale reste inchangée et que l'effet net soit nul, les 300 M\$ de 2027-2028 et les 1,2 G\$ de 2028-2029 seront reportés et dépensés en 2029-2030.

## Thèmes budgétaires émergents

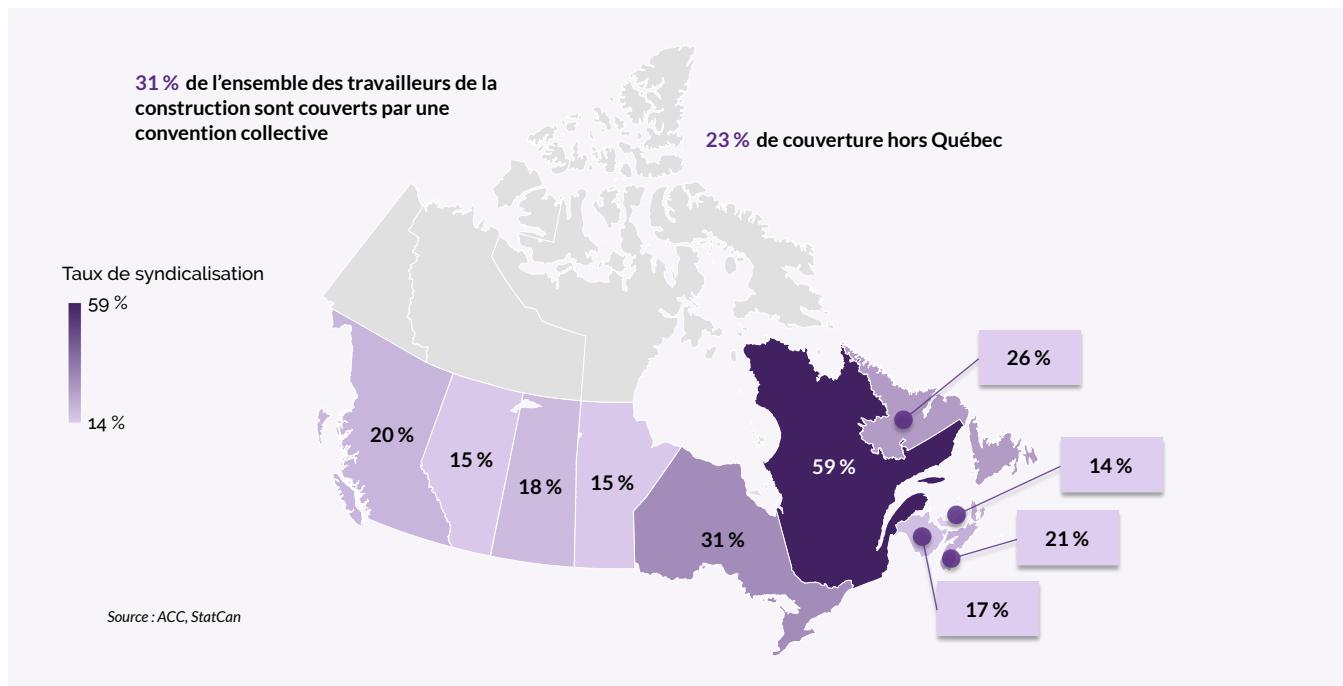
Outre le fait qu'il soit à plus forte intensité de capital et de construction que les années précédentes, le budget 2025 se distingue par trois thèmes récurrents.

Premièrement, le mot « catalyser » a été utilisé 35 fois, ce qui indique une intention stratégique claire de donner la priorité aux politiques qui attirent les investissements privés par l'entremise de partenariats plutôt que de s'appuyer uniquement sur les dépenses publiques. Cette approche vise à limiter l'ampleur du déficit budgétaire tout en utilisant les partenariats public-privé (PPP) pour améliorer la viabilité économique et le développement durable des projets d'infrastructure.

Deuxièmement, il renforce les exigences « Achetez canadien » pour l'acier, l'aluminium et le bois d'œuvre, non seulement pour les marchés publics fédéraux, mais aussi pour les sociétés d'État et les futurs projets financés par le gouvernement fédéral.

Troisièmement, le budget met fortement l'accent sur le recours à la main-d'œuvre syndiquée pour l'admissibilité aux programmes. Bien que les politiques d'emploi soient fortement axées sur le secteur de la construction, leur champ d'application est très limité. Le mot « syndicat » apparaît 34 fois dans le texte relatif au PFIMS et est mentionné dans de nombreuses exigences de financement. Cette approche crée un biais structurel qui peut affecter différents groupes géographiques et démographiques de manière disproportionnée. Par exemple, les travailleurs de la construction du Québec sont généralement tenus d'adhérer à l'un des cinq syndicats reconnus, ce qui se traduit par un taux de syndicalisation de 59 %, contre seulement 23 % dans le reste du Canada. Une telle politique pourrait fausser l'accès au financement et aux opportunités, renforçant les disparités régionales et sectorielles existantes dans la main-d'œuvre du secteur de la construction.

### Taux de syndicalisation



## Autres mesures pertinentes

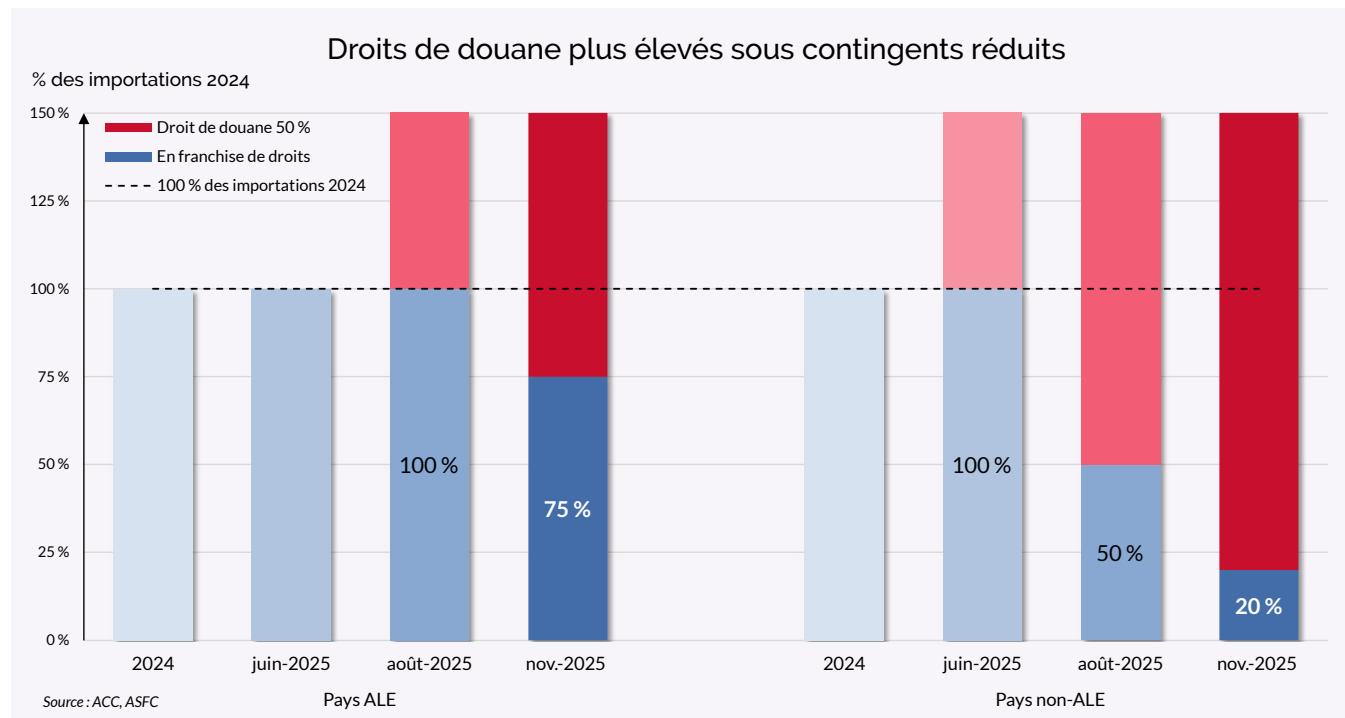
- **Limiter les accords de non-concurrence :** Le budget propose de modifier le Code canadien du travail afin de promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre et la concurrence en limitant l'utilisation de clauses de non-concurrence dans les contrats de travail des entreprises sous réglementation fédérale. Pour le secteur de la construction, ce changement pourrait faciliter le déplacement des cadres et des spécialistes travaillant sur des projets fédéraux, améliorant ainsi l'accès aux talents chevronnés, en particulier pour les petites et moyennes entreprises.
- **Prêt tarifaire pour les grandes entreprises (PTGE) :** Cette facilité de prêt fournira un financement de 10 G\$ aux grandes entreprises canadiennes touchées par les droits de douane américains et les contre-mesures qui en découlent. La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (CFUEC) accordera ce prêt spécial aux entreprises admissibles dont le chiffre d'affaires annuel est d'au moins 300 M\$ et qui s'engagent à maintenir leurs activités au Canada et à réduire au minimum les pertes d'emplois.
- **Un super-rabais pour la productivité :** Le budget 2025 rétablit l'incitatif accéléré à l'investissement (IAI), qui permet l'amortissement immédiat de nombreux biens d'équipement, tels que les véhicules à émission zéro, tout en prévoyant un amortissement accéléré pour d'autres machines admissibles. Il introduit également l'amortissement immédiat pour les nouveaux bâtiments de fabrication et de transformation, ce qui est positif pour les fabricants qui prévoient de nouvelles installations industrielles et devrait se traduire par une demande plus forte de construction industrielle.
- **Politique et mesures commerciales Achetez canadien :** La [Politique d'achat au Canada](#) est entrée en vigueur le 16 décembre, s'appliquant initialement aux appels d'offres fédéraux d'une valeur de 25 M\$ ou plus par l'entremise de Services publics et approvisionnement Canada (SPAC). Le gouvernement a fait part de son intention d'étendre cette politique aux sociétés d'État et aux projets financés par le gouvernement fédéral. La politique exige l'utilisation d'acier, d'aluminium et de produits du bois fabriqués au Canada lorsque la valeur estimée de ce matériau spécifique est d'au moins 250 000 \$.

Dans le même temps, les contingents tarifaires ont été renforcés le 26 novembre, abaissant les seuils à 75 % pour les pays signataires de l'accord de libre-échange (ALE) et à 20 % pour les pays non-signataires de l'ALE. Par conséquent, la quasi-totalité des importations d'acier en provenance de grands producteurs mondiaux tels que la Chine ou la Turquie sont désormais frappées d'un droit de douane supplémentaire de 50 %, qui s'ajoute aux droits de douane existants au titre de la LMSI. Un nouveau droit de douane global de 25 % a également été appliqué aux produits dérivés de l'acier, notamment les tours d'éoliennes, les bâtiments préfabriqués, les attaches et les fils.



Ces mesures soutiennent les producteurs d'acier nationaux et contribuent à protéger la capacité stratégique du pays. Toutefois, ils augmenteront également les coûts des matériaux et introduiront des étapes administratives supplémentaires qui pourraient ralentir la livraison. Il est essentiel d'être franc quant aux impacts immédiats. Depuis la pandémie, l'inflation dans le secteur de la construction a augmenté environ deux fois plus vite que l'IPC, les divisions à forte intensité d'acier étant à l'origine de cette hausse. L'augmentation des coûts des intrants réduira en fin de compte le nombre de projets réalisables dans le cadre des budgets existants et exercera une pression supplémentaire sur le déficit budgétaire. Comme nous l'avons vu dans le numéro précédent, les droits de douane, qu'ils soient imposés par le Canada ou les États-Unis, augmentent les coûts pour les entreprises et les consommateurs nationaux, tout en accroissant le risque de mesures commerciales de rétorsion.

### Explication des CT



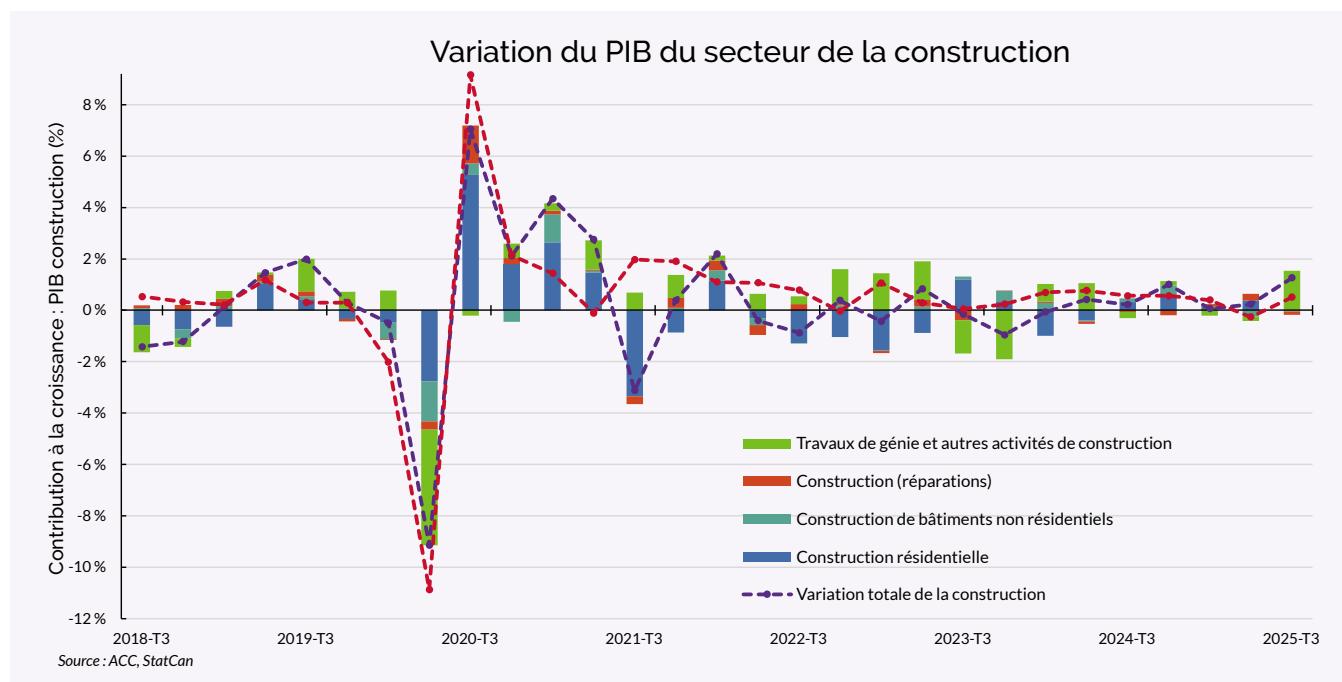
## Secteur de la construction ICIC : Performances et tendances sectorielles

### PIB sectoriel

Le PIB par industrie mesure la valeur ajoutée d'une industrie, y compris les salaires versés, l'excédent brut d'exploitation et les contributions fiscales, déduction faite des coûts intermédiaires. Il est calculé selon l'approche de la production, plutôt que des dépenses; par conséquent, il n'est pas directement comparable au chiffre principal du PIB national. Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), l'industrie de la construction englobe la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels, les réparations, l'ingénierie et d'autres activités de construction.

La variation du PIB réel est généralement moins volatile que de nombreux autres indicateurs économiques. Cependant, le T3 2025 a connu une augmentation de 1,3 %, la plus forte croissance en glissement trimestriel au cours des trois dernières années et demie, et a marqué la sixième augmentation trimestrielle consécutive. En termes réels, le PIB de la construction est passé de 168 G\$ au T2 à 170 G\$ au T3. La part de la construction dans le PIB total de l'industrie a atteint plus de 7,3 %, le secteur ayant dépassé la croissance de l'ensemble de l'industrie (0,5 %) pour un deuxième trimestre consécutif. En glissement annuel, la construction a augmenté de 2,6 %, tandis que la moyenne de l'ensemble des industries a augmenté de 1,1 %.

## PIB du secteur de la construction



Par sous-secteur, la croissance a été principalement alimentée par les activités d'ingénierie et d'autres activités de construction, tandis que la plupart des autres sous-secteurs sont restés dans les environs de leur niveau du trimestre précédent. Les activités d'ingénierie et autres activités de construction ont augmenté de 4,4 % par rapport à leur valeur propre au T2 et ont contribué à hauteur de 1,5 % à la croissance du PIB total de la construction. Cela représente une augmentation de 3,7 % en glissement annuel, mettant fin à la baisse constatée depuis le début de l'année 2025, et retrouvant le pic du T2 2023, atteint au plus fort de la construction de la phase 1 de LNG Canada.

La construction de bâtiments résidentiels a légèrement augmenté, de 0,1 %, tandis que la construction de bâtiments non résidentiels a légèrement diminué, de 0,3 %, ce qui se traduit par une augmentation de 3,3 % et de 1,1 % en glissement annuel. Les réparations ont connu une baisse trimestrielle de 0,7 %, mais restent positives en glissement annuel (0,3 %), contribuant à hauteur de -0,1 pp à la variation totale de la construction.



## Investissements dans la construction de bâtiments

L'investissement dans la construction de bâtiments mesure le montant dépensé par les individus et les organisations pour des projets de construction, sans inclure les investissements fonciers. Le montant est estimé pour le mois au cours duquel les travaux ont été effectués, sur la base des permis délivrés et des mises en chantier. En règle générale, cet indicateur est décalé de deux mois par rapport à la date de délivrance des permis de construction.

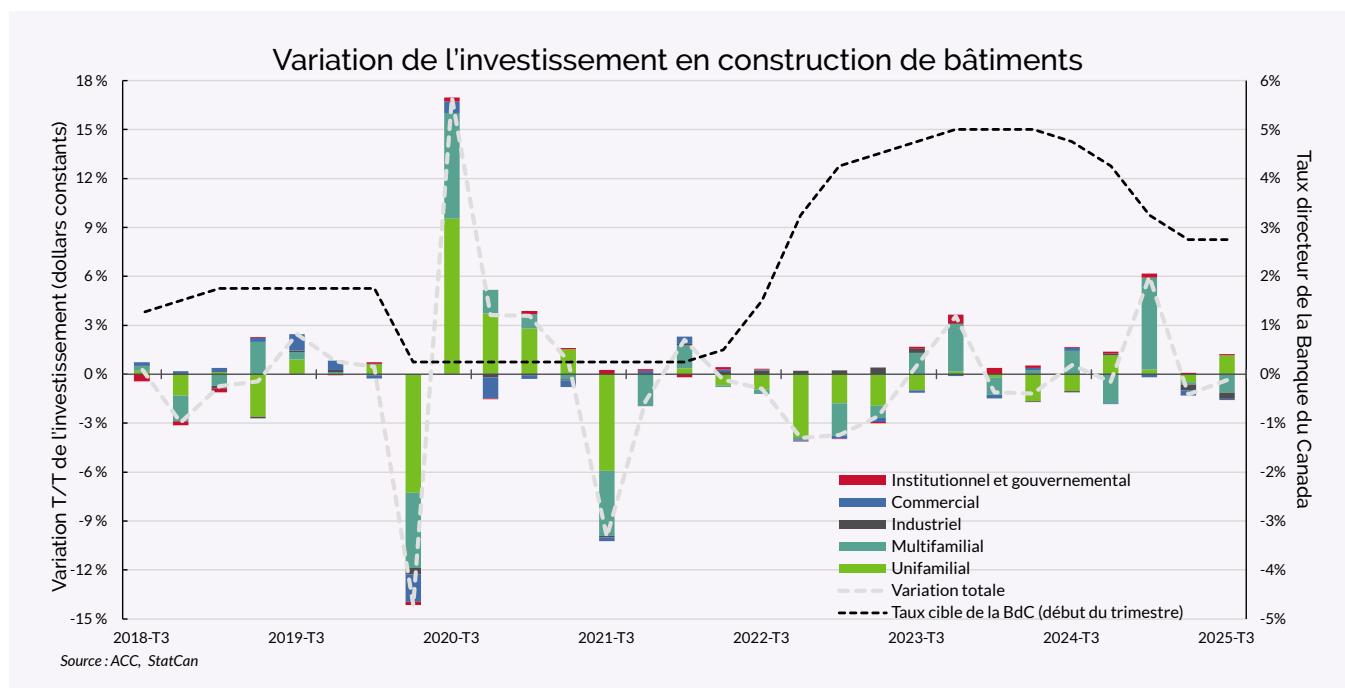
L'investissement au T3 s'est contracté de 0,4 % après une contraction de 1,3 % (révisée à partir de 1,1 %) au T2. L'investissement reste en hausse de 3,8 % en glissement annuel, mais comme la création actuelle de nouveaux condominiums se complète progressivement et que la baisse du nombre de permis depuis le T2 commence à se matérialiser, la construction de logements multiples pourrait faire baisser le total de la construction immobilière.

La construction de logements multiples a été le principal moteur de la baisse au T3, représentant 1,3 pp de la baisse de 0,4 %. Il s'agit d'une diminution de 3,3 % par rapport à sa propre valeur au T2, mais d'une augmentation de 6,3 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse est exactement compensée par l'augmentation de la construction de logements individuels, qui a progressé de 4,2 % par rapport au T1 et de 7,3 % en glissement annuel. La construction industrielle a diminué de 6,0 %, après une baisse de 5,5 % au T2. L'investissement dans la construction de bâtiments industriels a diminué pendant 8 mois consécutifs. La valeur du T3 est inférieure de près de 10 % à celle du T3 de l'an passé, ce qui reflète l'impact négatif du conflit commercial sur l'investissement industriel. La construction commerciale est en baisse de 0,6 % par rapport au T2 (-4,3 % en glissement annuel), et la construction institutionnelle et gouvernementale est en hausse de 1,0 % (+5,9 % en glissement annuel).

Comme le montre le graphique, les investissements dans la construction, en particulier la construction résidentielle, sont très sensibles aux variations du taux cible de la Banque du Canada. Lorsque les taux ont augmenté entre le T3 2022 et le T2 2023, les investissements dans les immeubles à logement unique et à logements multiples ont réagi presque immédiatement. Lorsque les taux ont commencé à baisser au T4 2024, les investissements dans la construction de logements collectifs ont commencé à augmenter. Alors que la Banque du Canada se met en retrait et que l'assouplissement monétaire cesse, nous ne verrons pas beaucoup d'impact de ce risque de hausse au cours des prochains mois.

Au niveau provincial, cinq des treize provinces et territoires ont enregistré des hausses d'investissement par rapport au T1. L'investissement dans la construction au Manitoba est en hausse pour un deuxième trimestre, de 10,2 %, après une hausse de 14,6 % au T2 (révisé), ce qui représente une augmentation de 22,1 % par rapport à l'an passé. Le Nouveau-Brunswick a connu une baisse de 8,1 % après une augmentation de 6,8 % au T2, mais reste en hausse de 14,2 % en glissement annuel. L'Ontario a reculé pour un deuxième trimestre consécutif, de 3,0 % (-5,4 % au T2). La province représente -1,2 pp de la baisse totale de 0,4 %, et elle a diminué de 1,3 % en glissement annuel. Terre-Neuve-et-Labrador a enregistré une nouvelle baisse de 1,7 % (-13,4 % au T2), ce qui porte la baisse à 15,9 % en glissement annuel.

## Investissements



## Permis de construction

La valeur des permis de construction est un indicateur avancé de l'activité de construction verticale. Elle est notée mensuellement au sein d'environ 2 400 municipalités qui délivrent des permis avant que la construction ne puisse commencer, en fonction du coût déclaré sur la demande de permis. Cet indicateur donne une idée du volume de travail auquel le secteur peut s'attendre au cours des six prochains mois. Il reflète principalement l'activité de construction de nouveaux bâtiments, étant donné que de nombreux projets de rénovation et de génie civil lourd n'exigent pas de permis de construction. Tous les chiffres sont en dollars constants et font l'objet d'un ajustement saisonnier.

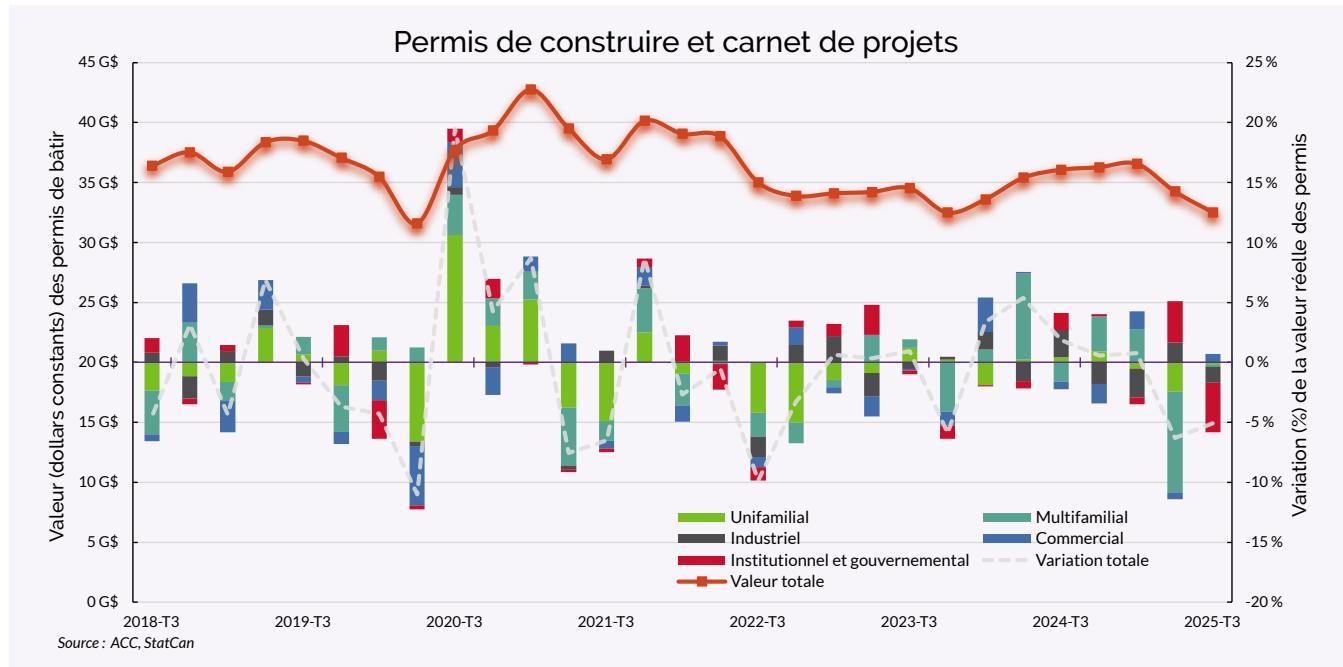
La valeur des permis de construction a encore diminué au T3 2025, chutant de 5,1 % en glissement trimestriel pour atteindre 32,5 G\$, ce qui représente une baisse de 9,9 % en glissement annuel. Les valeurs d'octobre indiquent un rebond au T4 qui pourrait compenser les baisses du T2 et du T3, faisant en fin de compte passer la somme annuelle vers une valeur positive. Par rapport au T2, la plupart des sous-secteurs ont enregistré des baisses marginales, tandis que le bond unique des bâtiments institutionnels et gouvernementaux s'est inversé. Sa valeur a augmenté au T2 en raison de l'octroi d'un mégapermis à l'Hôpital du Niagara Sud. Les permis de construction de logements collectifs sont restés faibles, représentant -0,1 pp de la baisse trimestrielle totale. Par rapport à sa propre valeur en glissement annuel, la catégorie est en baisse de 7,4 % (-0,3 % en glissement trimestriel). De même, pour la construction de logements unifamiliaux, les valeurs ont baissé de 10,3 % en glissement annuel et de 1 % en glissement trimestriel. Les constructions industrielles sont en baisse de 17,2 % (-38,2 % en glissement annuel), ce qui représente 1,4 pp de la baisse trimestrielle totale. La construction commerciale est le seul sous-secteur dans le vert, contribuant à hauteur de 4,3 pp au total, qui est toujours en baisse de 0,4 % en glissement annuel (4 % en glissement trimestriel) par rapport à sa propre valeur.

À l'échelle provinciale, c'est l'Ontario qui a enregistré la plus forte baisse, avec une diminution de la valeur des permis de 15 % en glissement trimestriel et de 22 % en glissement annuel. Alors que le ralentissement des immeubles résidentiels à logements multiples était déjà évident au T2, l'inversion de la tendance des permis institutionnels (-4,7 pp de la baisse nationale) et le recul marqué des permis industriels ont été les principaux moteurs de la baisse, les permis industriels représentant à eux seuls -1,7 pp de la baisse nationale. Les permis de construction de logements multiples en Ontario ont diminué de 2 % au T3 par rapport au T2, mais ont fortement rebondi en octobre, dépassant les 2 G\$ pour la première fois en huit mois et augmentant de 30 % en glissement annuel. La Colombie-Britannique a contribué à hauteur de +2,1 % à la variation trimestrielle nationale (+15 % en glissement trimestriel et +5 % en glissement annuel).

La baisse des taux d'intérêt crée un environnement plus propice à la construction de nouveaux logements, et le remboursement de la TPS pour les acheteurs d'un premier logement, prévu par le projet de loi C-4, devrait stimuler la demande de construction de nouveaux appartements.



## Permis



## Conditions du marché du travail

La construction est une pierre angulaire de l'économie canadienne. Elle emploie environ 1,64 million de personnes, soit près de 8 % de la main-d'œuvre canadienne, ce qui en fait le sixième secteur le plus important au niveau national. Pourtant, l'industrie est confrontée à des défis uniques en matière de main-d'œuvre. ConstruForce Canada estime qu'il manquera 108 300 travailleurs d'ici 2034, principalement en raison des départs à la retraite et du vieillissement de la population. Pour les entrepreneurs, la disponibilité de la main-d'œuvre a une incidence directe sur les échéanciers, le prix des offres et la compétitivité. Cette section examine les niveaux d'emploi actuels, les postes vacants et les tensions sur le marché du travail. Sauf indication contraire, les calculs sont basés sur des valeurs corrigées des variations saisonnières.

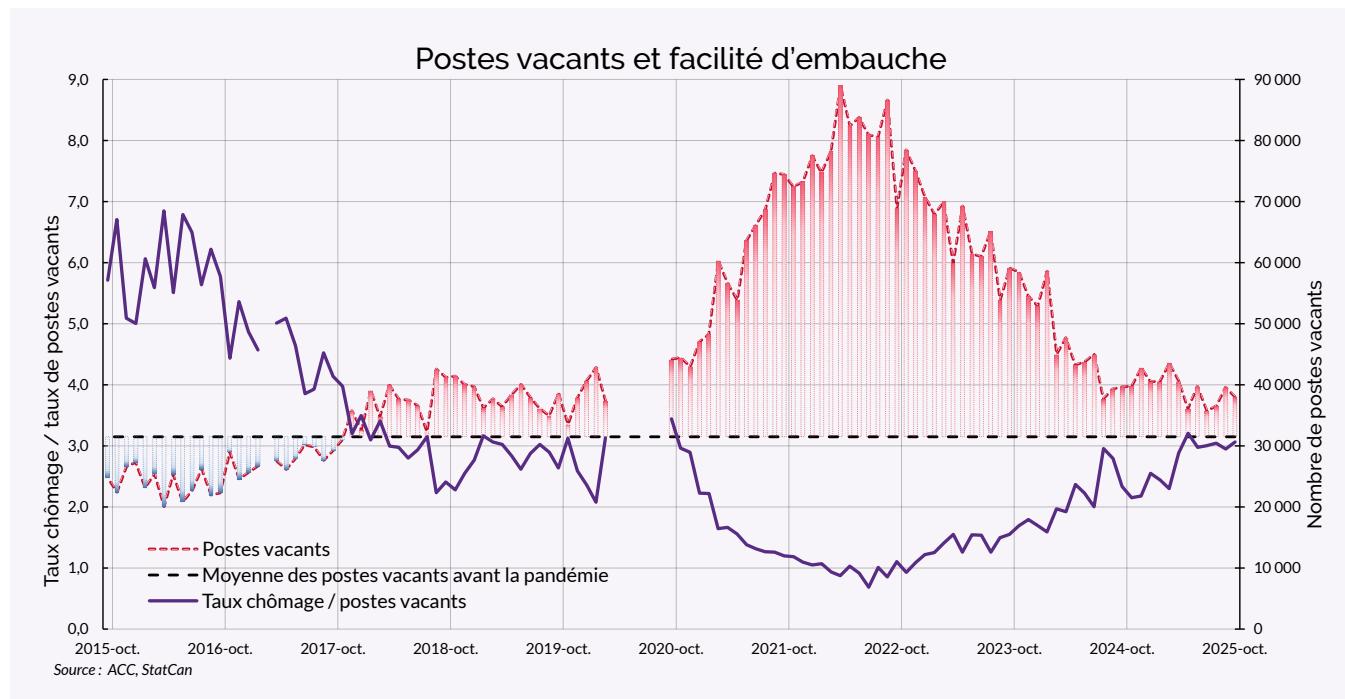
## Postes vacants

Pour comprendre les conditions actuelles du marché du travail, il faut examiner à la fois l'offre et la demande du marché du travail. Les offres d'emploi indiquent les besoins des employeurs en matière de recrutement et, associées au chômage, permettent d'évaluer la difficulté à pourvoir les postes ou à trouver du travail.

Au T3, le taux de postes vacants dans la construction a diminué de 0,2 pp pour atteindre 3,0 %, après une révision de +0,1 pp de la valeur du T2. Ce chiffre est également inférieur de 0,4 pp par rapport à l'année passée. Au cours du trimestre, le taux de postes vacants a baissé en juillet et en août (2,8 %), avant de remonter en septembre (3,2 %). Depuis le second semestre de 2024, les taux de postes vacants sont restés relativement bas et stables, autour de 3,3 %.

En termes absolus, 36 445 offres d'emploi ont été publiées au T3, soit une baisse de 2 915 offres par rapport au T2 (-7,4 %) et de -4 675 par rapport à l'année précédente (-11,4 %). Le ralentissement général est lié à une combinaison de facteurs : les postes précédemment non pourvus sont remplis, l'utilisation des capacités est plus faible et le ralentissement des permis de construction réduit la demande de main-d'œuvre. Cela dit, les taux de postes vacants devraient remonter à mesure que les permis de construction d'appartements reprennent et que les grands projets d'infrastructure démarrent.

## Postes vacants



## Chômage et tensions sur le marché du travail

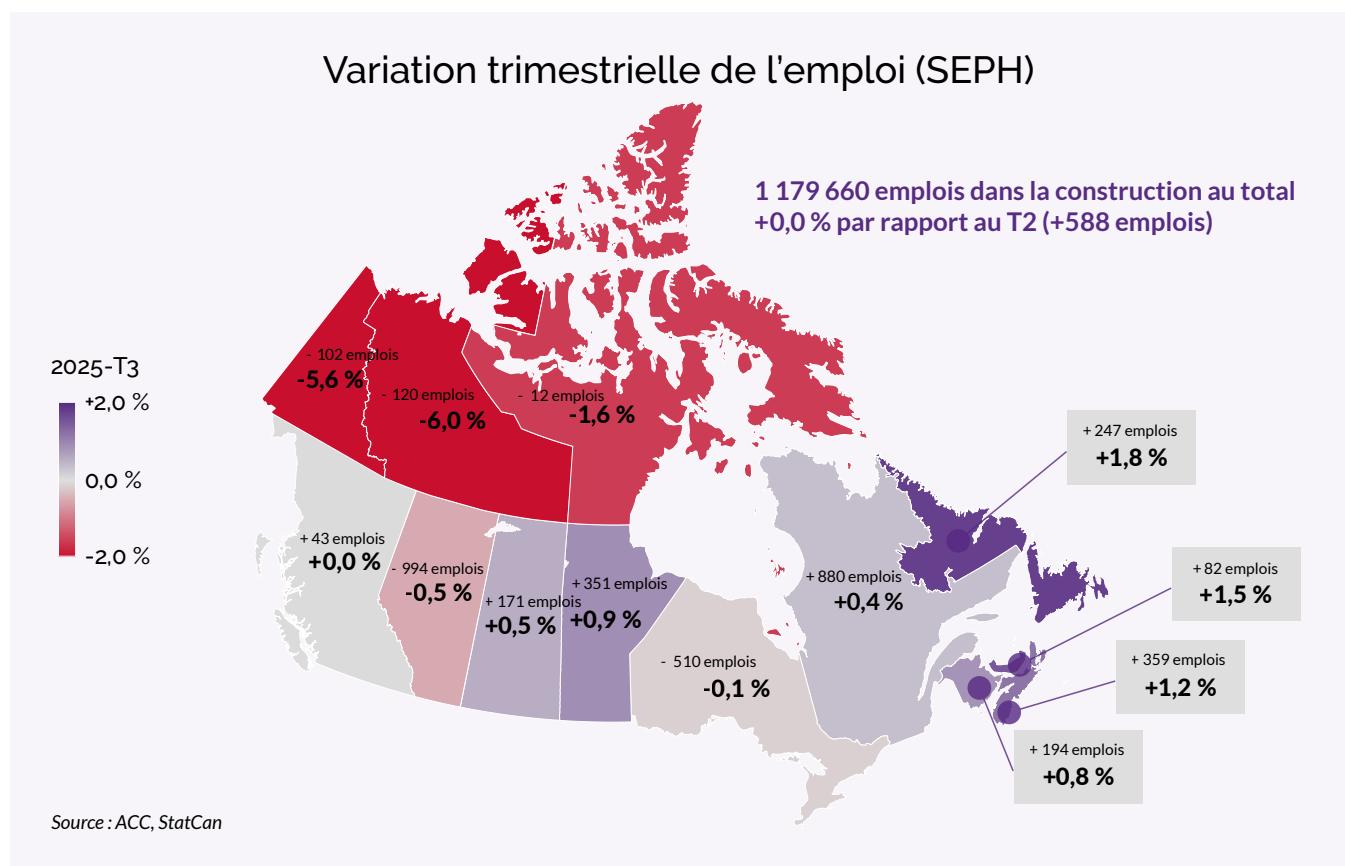
Le taux de chômage global au Canada a baissé à 6,5 % en novembre, alors qu'il était à 7,1 % il y a trois mois. Le secteur de la construction a connu une amélioration encore plus marquée, avec une baisse du chômage de 1,8 % en un mois pour atteindre 4,9 %, soit le niveau le plus bas enregistré au cours des deux dernières années. Le taux de chômage dans le secteur de la construction est bien en deçà de la moyenne nationale. Au T3, il y avait en moyenne 111 667 demandeurs d'emploi dans la construction, soit 5 267 de moins qu'au T2. Cela représente une diminution trimestrielle de 4,5 %, ou une augmentation de 7,6 % en glissement annuel (+7 933 chercheurs d'emploi).

Les tensions sur le marché du travail sont mesurées par le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de postes vacants. Un rapport plus faible indique un marché plus tendu, ce qui signifie que les entreprises ont plus de difficultés à pourvoir les postes vacants. Au T3 2025, il y avait environ 3,1 candidats pour chaque poste vacant, contre 3,0 au T2 et 2,5 au T3 2024. Bien que les embauches aient ralenti au T3, elles devraient à nouveau se resserrer au T4, ce qui coïncide avec la baisse du taux de chômage dans le secteur en novembre. Les résultats d'un récent sondage indiquent également que les entreprises s'attendent à des défis plus importants en matière de main-d'œuvre.

## Emploi : EERH

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) permet de suivre le nombre d'emplois à partir des registres de paie, qu'ils soient salariés ou rémunérés à l'heure. L'EERH fournit une vue plus granulaire de la composition des sous-secteurs et des heures travaillées, avec une définition géographique basée sur la localisation de l'emploi. Selon l'EERH, la construction représentait 1,2 million d'emplois salariés en 2024 (6,5 % du marché de l'emploi en général). Cette série présente de faibles variations, généralement inférieures à 2 % dans la plupart des provinces.

### Variation de l'EERH



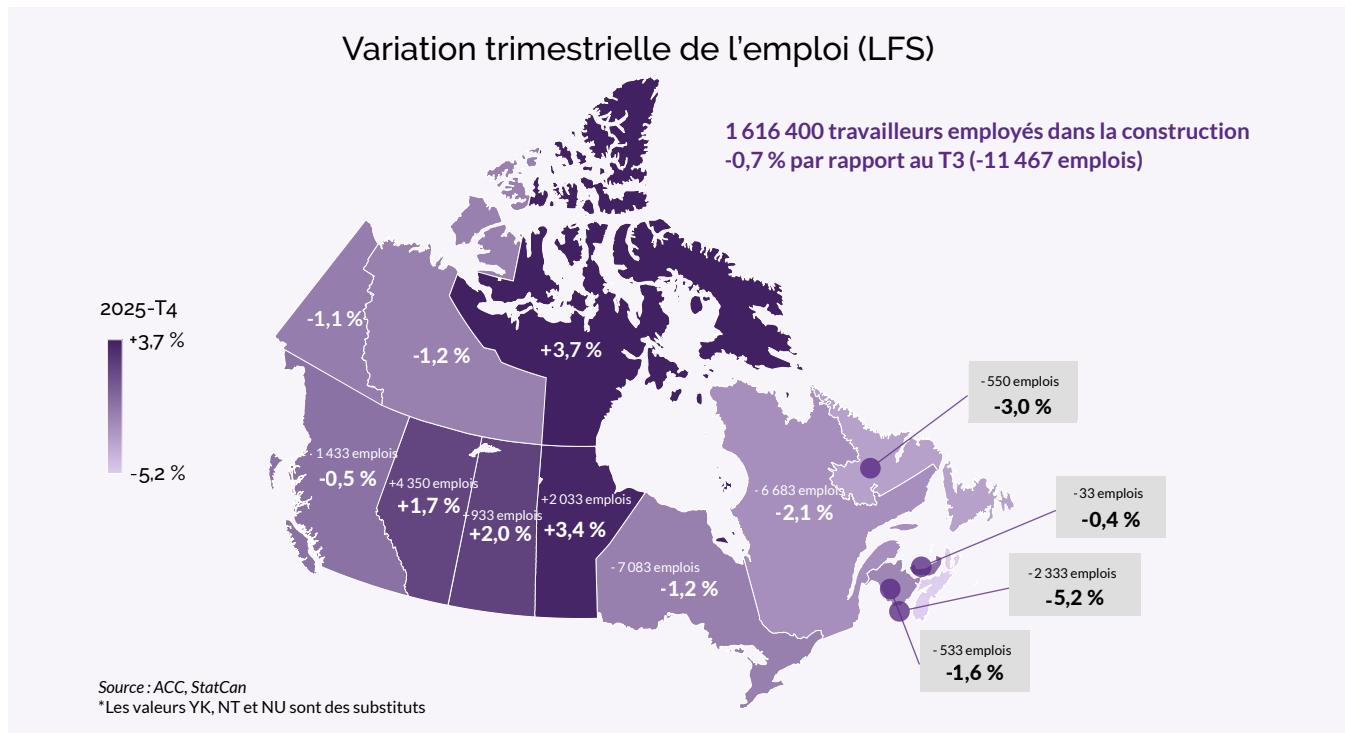
L'emploi salarié de l'industrie est resté au même niveau au T3 par rapport au trimestre précédent (+588 emplois) et au même trimestre de l'année précédente (+1 437 emplois). La plupart des provinces ont enregistré des variations inférieures à 1 %. Les exceptions notables sont Terre-Neuve-et-Labrador, où l'emploi a augmenté de 1,8 % (+247 emplois), et l'Alberta, où l'emploi s'est contracté de 0,5 % (-994 emplois). Le Yukon a connu une baisse plus importante en pourcentage (5,6 %), mais cela ne représente que 102 emplois en termes absolus.

Parmi les sous-secteurs, l'emploi dans la subdivision des terres a diminué de 1,7 % (-218 emplois) par rapport au trimestre précédent, poursuivant une lente tendance à la baisse depuis la pandémie. L'emploi dans la construction de bâtiments résidentiels a diminué de 0,6 % (-1 043 emplois). Ces niveaux restent élevés, mais ont diminué au cours des trois trimestres de cette année. En revanche, les autres travaux de construction lourde et de génie civil (comme la construction de parcs, de ports, de centrales électriques et de chemins de fer légers) ont augmenté de 2,4 %, ce qui représente 821 emplois. Les entreprises de matériel de construction ont augmenté de 0,4 % (+1 210 emplois), poursuivant une tendance à long terme en dehors de quelques brèves perturbations liées à la pandémie de COVID.

## Emploi : EPA

L'Enquête sur la population active (EPA) saisit le nombre de personnes employées à partir des résultats de l'enquête sur les ménages et est l'enquête la plus souvent citée lorsqu'il s'agit de données sur le chômage au Canada. Elle inclut à la fois les salariés et les travailleurs indépendants, et montre qu'environ 1,6 million de personnes sont employées dans la construction, soit 7,8 % du total du marché de l'emploi, la définition géographique étant basée sur le lieu de résidence et non sur le lieu de travail. Sauf indication contraire, les chiffres sont estimés sur la base des résultats des deux premiers mois du trimestre représenté.

### Variation EPA



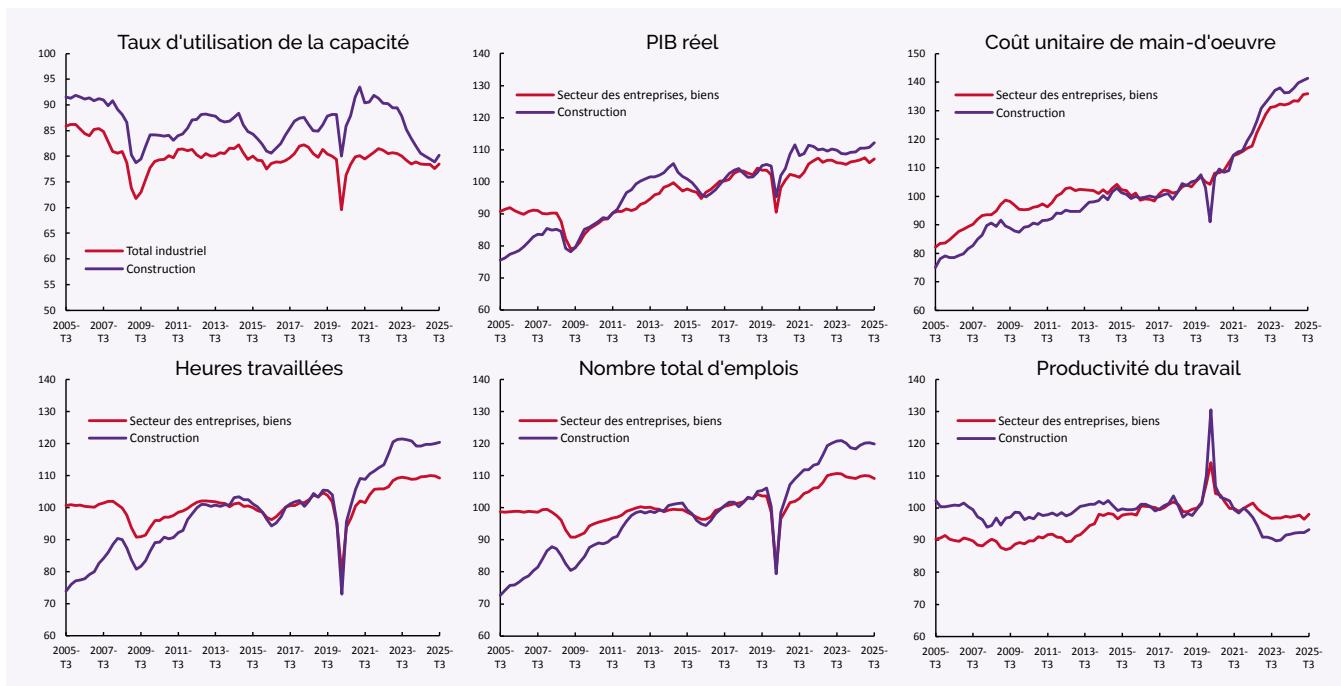
Au cours des deux premiers mois du T4, le nombre total de personnes employées dans la construction a diminué de 0,7 %, soit 11 467 personnes de moins en termes absolus. En glissement annuel, le nombre de travailleurs indépendants et salariés combinés reste supérieur de 0,4 % (+7 000 travailleurs) à celui du T4 de l'année dernière. Les régions qui contribuent le plus à la baisse sont le Québec, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse. Le nombre d'emplois au Québec a diminué de 2,1 % (-6 683 travailleurs) et de 5,5 % en glissement annuel. La Nouvelle-Écosse a diminué de 5,2 % (-2 333 travailleurs) et de 6,7 % en glissement annuel. L'Ontario a baissé de 1,2 % (-7 083 travailleurs), mais reste très proche du niveau d'il y a un an.

En revanche, les trois provinces des Prairies ont enregistré des gains ce trimestre. Le nombre d'emplois en Alberta a augmenté de 1,7 % (+4 350 travailleurs), proche du niveau de l'année dernière au cours du même trimestre. Le Manitoba a augmenté de 3,4 % (+2 033 travailleurs) et de 9 % en glissement annuel. La Saskatchewan a connu une augmentation de 2 % (+933 emplois), ce qui se traduit par un gain de 7,1 % en glissement annuel. Dans l'ensemble, le nombre de travailleurs a augmenté rapidement au cours du second semestre 2024, atteignant un pic en janvier 2025, mais il diminue lentement depuis.

## Taux d'utilisation des capacités industrielles et mesures de la productivité

Les objectifs du Canada en matière de logement, d'infrastructure et d'économie dépendent tous d'un secteur de la construction capable de construire efficacement. La faible productivité du travail, l'augmentation du coût unitaire de la main-d'œuvre et un déficit potentiel d'utilisation des capacités pourraient freiner les progrès. Suivre ces mesures en les comparant à l'ensemble de l'économie peut aider à repérer les domaines d'inefficacité spécifiques à un secteur.

### Productivité



Il y a eu un changement dans la série de référence. Le secteur des entreprises productrices de biens sert désormais de référence au lieu de l'ensemble de l'économie. Ce changement reflète le fait que Statistique Canada ne publie plus le PIB et les mesures connexes pour l'ensemble de l'économie et le secteur non marchand. L'utilisation du secteur des entreprises productrices de biens rapproche également le champ d'application des coûts unitaires de main-d'œuvre et des repères de productivité du travail du champ d'application de la définition de l'**« ensemble de l'industrie »** utilisée dans le taux d'utilisation des capacités.

## Taux d'utilisation des capacités

Le taux d'utilisation des capacités industrielles (TUC) mesure la production réelle d'une industrie en pourcentage de son potentiel de pleine capacité (utilisation à 100 %). Au T3 2025, le taux de croissance de la construction a augmenté de 1,3 pp par rapport au T2 pour atteindre 80,2 %. Il s'agit du premier trimestre de l'année 2025 au cours duquel le TUC a dépassé les 80 %, ce qui représente une baisse de -0,4 pp en glissement annuel. La construction reste supérieure à la moyenne de l'ensemble de l'industrie, en hausse de 0,9 pp (sans changement en glissement annuel). Toutefois, l'utilisation des capacités reste historiquement faible et l'écart par rapport à l'indice de référence de l'ensemble de l'industrie s'est considérablement réduit. Cela suggère que les conditions ont peut-être atteint leur niveau le plus bas au cours du T2.

## Mesures de la productivité

La productivité, définie comme la valeur ajoutée par heure travaillée, est restée généralement inchangée depuis une forte chute en 2022. Au T3, la productivité du secteur de la construction a augmenté de 0,9 % (+1,5 % en glissement annuel), atteignant ainsi son niveau le plus élevé depuis 2022. La productivité de l'ensemble du secteur des entreprises productrices de biens a également augmenté de 1,6 % (+0,9 % en glissement annuel).

Le coût unitaire de la main-d'œuvre (CUM) mesure le rapport entre la rémunération du travail et la production réelle. La baisse de la productivité entraîne une baisse des coûts unitaires de la main-d'œuvre selon la définition mathématique, ce qui a été la tendance des quatre dernières années. L'augmentation du TUC ces dernières années n'est pas le signe d'une hausse des salaires, mais plutôt d'une baisse de la valeur ajoutée, car elle indique généralement des coûts plus élevés pour les projets, ce qui réduit la viabilité de l'investissement. Le TUC de la construction a augmenté de 0,5 % au T3 2025 et de 3,6 % en glissement annuel. Cette évolution est encore plus rapide que celle de l'économie en général, qui n'a augmenté que de 0,2 % (2,7 % en glissement annuel).

## Indice des prix de la construction de bâtiments

L'indice des prix de la construction de bâtiments (IPCB) suit le coût total de la construction d'un bâtiment type dans les 15 régions métropolitaines de recensement (RMR) les plus importantes du Canada. Il est basé sur le prix total des offres soumises par les entrepreneurs généraux et donne un aperçu des divisions, régions ou types de bâtiments MasterFormat qui subissent les pressions inflationnistes les plus fortes. Au cours des huit dernières années, depuis janvier 2017, l'IPCB a augmenté de plus de 50 %, doublant ainsi l'augmentation de l'IPC. En conséquence, les coûts des imprévus ont augmenté, entraînant des retards et des annulations de projets.

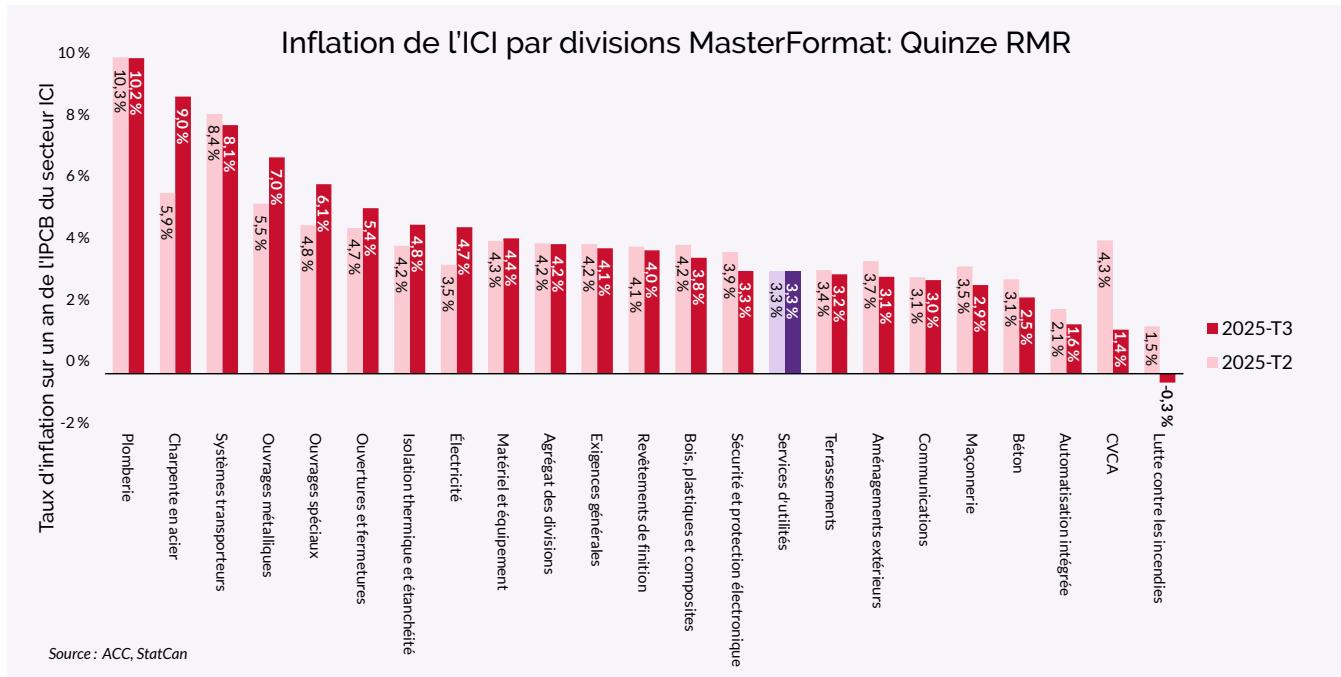
### Par division

Les plus grands contributeurs au changement composite sont les fabrications métalliques, les cadres d'acier structural et le béton. Les fabrications métalliques ont augmenté de 7 % (5,5 % au T2), tandis que les cadres d'acier structural ont augmenté de 9 % (5,9 % au T2). Selon les définitions MasterFormat, la division béton inclut les métiers de l'armature, ce qui reflète également l'augmentation du coût des produits en acier. Le secteur de la plomberie a également beaucoup augmenté, de 10,2 % (10,3 % au T2), bien qu'il ait une pondération relativement faible dans l'indice global.

Les pressions exercées par les droits de douane sur l'acier s'intensifient et leur impact sur les coûts de construction est désormais visible dans les données. Les chiffres les plus récents montrent une accélération de la croissance des coûts, concentrée principalement dans les divisions MasterFormat à forte intensité d'acier. Néanmoins, il est peu probable que cela marque la fin de la tendance, étant donné les mesures protectionnistes supplémentaires annoncées le 26 novembre et entrées en vigueur le 26 décembre, les exigences en matière d'achats canadiens mises en œuvre le 16 décembre, ainsi que l'expiration prévue des remises tarifaires le 31 janvier 2026.



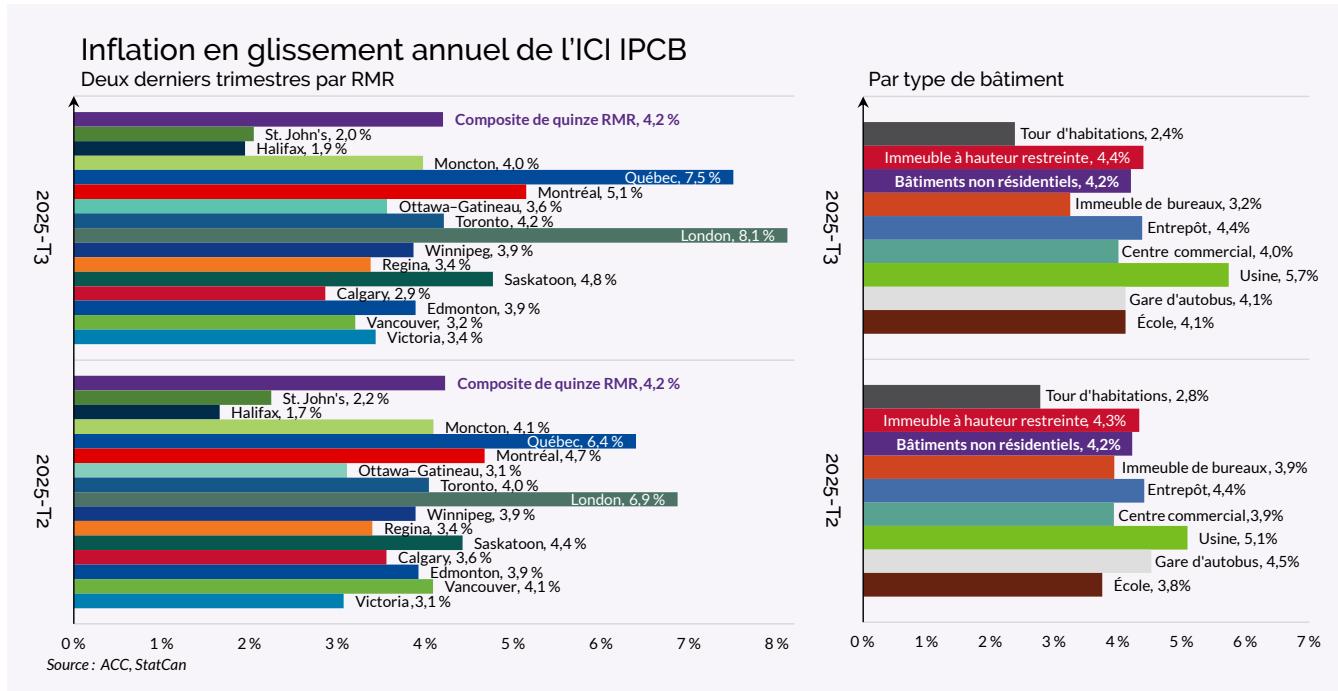
## IPCB-Division

**Par région métropolitaine de recensement**

À l'échelle régionale, 12 des 15 RMR ont affiché une croissance supérieure à 3 %. London a connu la plus forte croissance une fois de plus, avec une augmentation de 8,1 % (une augmentation par rapport à 6,9 % au T2), suivie par la ville de Québec, qui a augmenté de 7,5 % par rapport à 6,4 % au T2. Dans les deux régions, la croissance a été principalement due à des augmentations de 15 % ou plus dans les divisions à forte intensité d'acier. En revanche, les trois RMR où la hausse est la plus faible sont toujours Halifax (+1,9 %) et St. Johns (+2,0 %).



## IPCB-RMR

**Par type de bâtiment**

L'IPCB pour la construction industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI) a augmenté de 4,2 % en glissement annuel au T3, soit la même ampleur que la variation en glissement annuel au T2 (révisée de 4 %). Les appartements de grande hauteur ont quant à eux connu un ralentissement de la croissance, avec une augmentation de seulement 2,4 % au T3, contre +2,8 % au T2. Les appartements de faible hauteur ont augmenté de 4,4 % en glissement annuel, soit un taux de croissance largement identique à celui du T2. Dans la catégorie non résidentielle, les bâtiments industriels ont de nouveau enregistré la plus forte augmentation en glissement annuel, à 5,7 % (contre 5,1 % au T2). Les immeubles de bureaux ont augmenté de 3,2 % en glissement annuel, contre 3,9 % au T2. Les augmentations de coûts pour les autres types de bâtiments sont restées proches de la moyenne globale de 4 %.

**Conditions d'affaires et perspectives d'avenir**

Les résultats de l'Enquête canadienne sur les perspectives économiques (ECPE) du T3 donnent un aperçu des principaux obstacles auxquels les entreprises de construction se heurtent actuellement. L'enquête est réalisée régulièrement au début de chaque trimestre.

Au T3, 16,4 % des entreprises de construction ont signalé un impact négatif majeur des droits de douane canadiens sur les biens achetés auprès de fournisseurs américains, tandis que 13,6 % ont signalé un impact négatif majeur des droits de douane américains sur les biens vendus par les entreprises au Canada. Ces résultats mettent en évidence l'exposition de l'industrie aux chaînes d'approvisionnement transfrontalières, en particulier pour les matériaux qu'il est difficile de produire au pays à partir de zéro. En revanche, seulement 6,5 % des entreprises ont fait état d'impacts positifs majeurs suite à l'élimination des barrières commerciales interprovinciales, et 9,6 % des entreprises de construction ont été contraintes de changer de fournisseurs suite à des perturbations commerciales.

Les attentes des entreprises au début du T4 2025 sont restées stables, surtout par rapport au premier semestre de l'année. 17,9 % des entreprises ont déclaré ne pas s'attendre à des obstacles significatifs au T4, soit seulement 2,5 % de moins qu'au T3. Parmi les 10 obstacles les plus cités, la moitié était liée aux coûts (-3,8 pp) et deux à la main-d'œuvre (+8,3 pp), ce qui souligne les pressions constantes auxquelles les entrepreneurs sont confrontés pour gérer les prix des intrants et la disponibilité de la main-d'œuvre. L'inflation reste la préoccupation la plus citée, bien qu'elle se soit considérablement atténuée au cours des deux derniers trimestres, diminuant de 5,2 pp au T4 pour s'établir à moins de 50 %. Dans le même temps, les coûts d'assurance sont redevenus une préoccupation majeure, augmentant de 7,1 pp pour revenir à leur niveau du T2 et se classer au deuxième rang. Les inquiétudes concernant le recrutement d'employés qualifiés et les pénuries de main-d'œuvre ont également augmenté, de 3,5 pp et 5,4 pp respectivement. La part des entreprises préoccupées par les coûts de transport a beaucoup augmenté (+6,8 %), reflétant les difficultés à réorienter les chaînes d'approvisionnement en raison des droits de douane canadiens et des restrictions en matière d'approvisionnement. Malgré une baisse des taux d'intérêt de 50 points de base au second semestre 2025, la proportion d'entreprises déclarant avoir des difficultés à maintenir un flux de trésorerie suffisant ou à gérer leur endettement a augmenté de 6,8 pp pour atteindre 22,7 %, ce qui la place parmi les 10 principaux obstacles.

Au niveau provincial, l'Alberta est la province la plus touchée par les obstacles liés aux coûts, avec 87 % de toutes les entreprises qui s'attendent à ce genre de défis. La proportion d'entreprises citant des coûts d'assurance et des coûts d'intrants plus élevés a augmenté de plus de 30 % dans les deux cas. La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont également connu des augmentations significatives dans cette catégorie, avec environ 65 % des entreprises déclarant des pressions sur les coûts. En ce qui concerne les obstacles liés à la main-d'œuvre, ce sont la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick qui ont été les plus touchés, les obstacles liés à la main-d'œuvre ayant augmenté d'environ 23 pp dans les deux provinces, pour atteindre respectivement 71 % et 65 %. Les entreprises de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse sont les plus pessimistes, tandis que celles de Terre-Neuve-et-Labrador, du Manitoba, de la Colombie-Britannique et de l'Île-du-Prince-Édouard sont plus optimistes.

## ECPE T4 2025

Rang	Obstacles	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	YK	HNT	NU	CAN
1	Inflation	-24 p.p.	+1 p.p.	+6 p.p.	+11 p.p.	-4 p.p.	-17 p.p.	+0 p.p.	-8 p.p.	+2 p.p.	+8 p.p.	+21 p.p.		+2 p.p.	-5.2 p.p.
2	Recrutement d'employés qualifiés	+5 p.p.	+1 p.p.	+10 p.p.	+3 p.p.	-13 p.p.	+15 p.p.	-18 p.p.	-11 p.p.	+34 p.p.	+2 p.p.	-3 p.p.	-33 p.p.	-26 p.p.	+7.1 p.p.
3	Coût des assurances	-10 p.p.	-2 p.p.	-14 p.p.	+16 p.p.	+18 p.p.	+6 p.p.	-9 p.p.	+23 p.p.	+22 p.p.	-29 p.p.	+33 p.p.		-13 p.p.	+3.5 p.p.
4	Coût des intrants	+4 p.p.	-8 p.p.	-15 p.p.	+32 p.p.	+17 p.p.	+15 p.p.	-28 p.p.	+12 p.p.	-8 p.p.	-14 p.p.	+40 p.p.		-36 p.p.	+5.4 p.p.
5	Taux d'intérêt et des coûts liés à la dette	-12 p.p.	+3 p.p.	+20 p.p.	+14 p.p.	-0 p.p.	-13 p.p.	-28 p.p.	-28 p.p.	+31 p.p.	+18 p.p.	+5 p.p.		-8 p.p.	+1.1 p.p.
6	Intensification de la concurrence	-5 p.p.	-15 p.p.	+17 p.p.	+12 p.p.	-1 p.p.	+2 p.p.	-27 p.p.	+7 p.p.	+4 p.p.	-8 p.p.	-1 p.p.			+0.2 p.p.
7	Pénurie de main-d'œuvre	-13 p.p.	+7 p.p.	+11 p.p.	+18 p.p.	-2 p.p.	+6 p.p.	-20 p.p.	+10 p.p.	+25 p.p.	+5 p.p.	+5 p.p.	-9 p.p.	-26 p.p.	+6.8 p.p.
8	Demande insuffisante pour les biens ou les services offerts	-6 p.p.	-16 p.p.	-3 p.p.	+1 p.p.	+9 p.p.	+2 p.p.	-19 p.p.	-13 p.p.	+14 p.p.	-17 p.p.	-27 p.p.		+10 p.p.	+0.4 p.p.
9	Maintien en poste des employés qualifiés	+7 p.p.	-7 p.p.	+14 p.p.	+6 p.p.	-4 p.p.	+12 p.p.	-5 p.p.	-4 p.p.	+3 p.p.	+12 p.p.	-10 p.p.		+10 p.p.	+6.8 p.p.
10	Fluctuations de la demande des consommateurs	+14 p.p.	+2 p.p.	+11 p.p.	+8 p.p.	+5 p.p.	-2 p.p.	+20 p.p.	+29 p.p.	+5 p.p.	-15 p.p.	+31 p.p.		+10 p.p.	+0.4 p.p.

## Quel est l'avenir du secteur?

Au début de 2026, la capacité de construction n'a pas encore retrouvé ses normes historiques. Néanmoins, le secteur continue de dépasser la moyenne de l'ensemble de l'industrie, et les données récentes sont toutes meilleures que prévu. Les indicateurs relatifs aux permis et aux postes vacants se sont améliorés par rapport à la situation qui prévalait au milieu de l'année 2025. Cela dit, ces améliorations sont fondées en grande partie sur les données du mois d'octobre. La baisse des taux d'intérêt a créé un environnement financier plus propice, mais comme le cycle d'assouplissement s'arrête, l'élan donné par l'augmentation des liquidités s'estompera au cours des trois prochains mois.

Les coûts de construction des bâtiments restent élevés et représentent un risque majeur permanent. L'augmentation initialement signalée est presque toujours révisée ultérieurement pour être encore plus élevée. Selon les dernières données publiées en 2025 (pour 2023), 32 % des biens utilisés dans la construction sont importés, ce qui signifie qu'un tiers du montant total payé aux fabricants, aux détaillants et aux grossistes est exposé aux taux de change, aux droits de douane et aux politiques commerciales. Contrairement au bois d'œuvre, qui est essentiellement d'origine nationale, les principales importations de l'industrie sont des produits en acier. Des produits tels que les outils à main en métal (68 % des importations, 4,6 G\$), les métaux architecturaux et de construction (17 % des importations, 3,2 G\$), les équipements de CVC et de réfrigération commerciale (71 % des importations, 3,8 G\$) et d'autres machines à usage général (86 % des importations, 2,2 G\$) sont tous fortement tributaires de l'acier dans leurs boîtiers, leurs cadres et leurs composants.

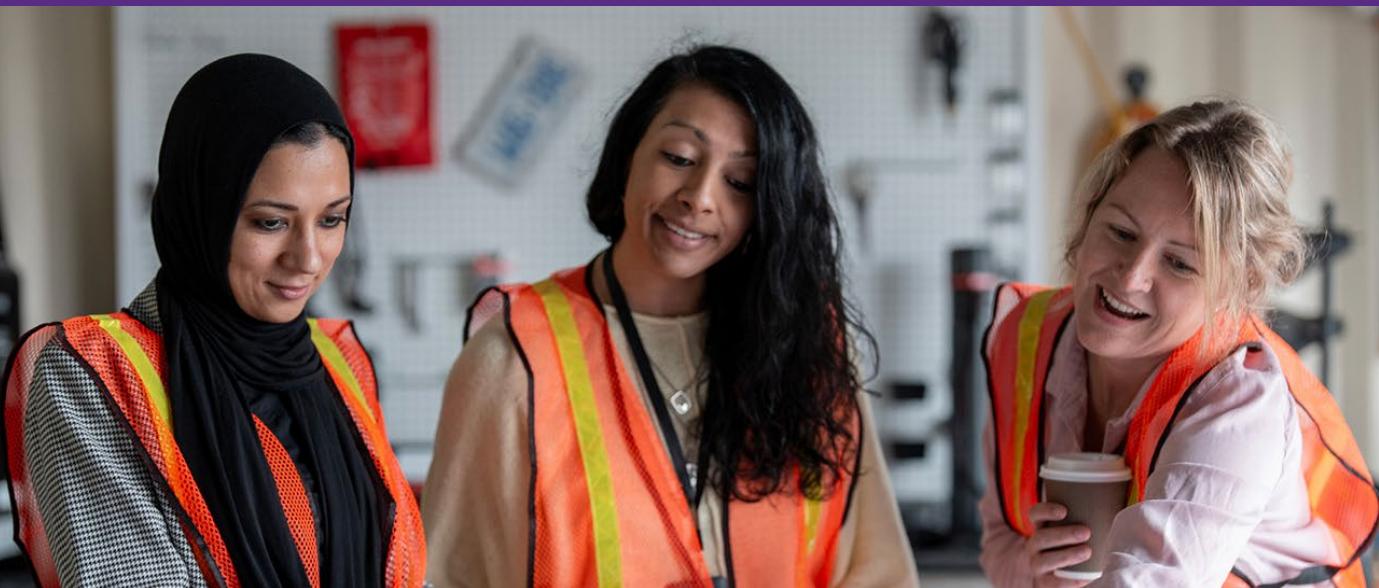
L'extension du contingent tarifaire (CT) pour l'acier, qui a pris effet le lendemain de Noël, devrait entraîner une hausse du coût des produits sidérurgiques et perturber les approvisionnements, augmentant ainsi le risque de retards dans les projets. Et le développement de capacités nationales pour remplacer ces importations, lui, ne se fait pas du jour au lendemain. La politique « Achetez canadien » est désormais en vigueur, bien qu'elle n'ait pas encore atteint toute la portée prévue. Le déploiement initial s'applique aux nouveaux marchés publics fédéraux, généralement par l'entremise de SPAC ou de CDC, d'une valeur égale ou supérieure à 25 M\$. Les entrepreneurs doivent utiliser de l'acier, de l'aluminium et des produits du bois fabriqués au Canada lorsque le projet exige au moins 250 000 \$ de ces matériaux. Les remises tarifaires devant expirer le 31 janvier et de nouveaux élargissements de la politique étant prévus au cours du prochain trimestre, les entrepreneurs sont confrontés à une incertitude persistante en matière d'approvisionnement, de conformité et de tarification.

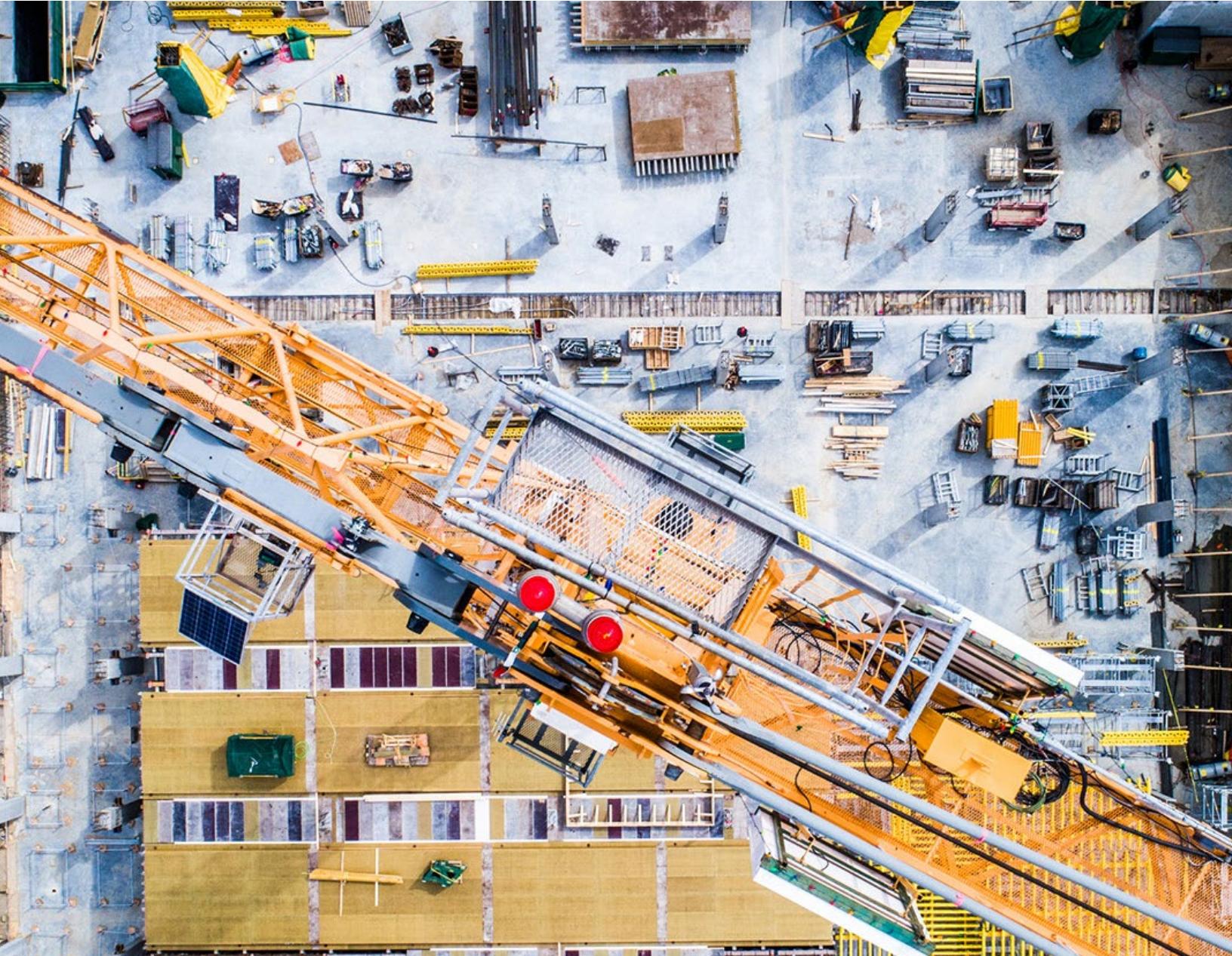
La diminution du nombre de postes vacants et la baisse du chômage sont positives pour les travailleurs et l'activité sectorielle, mais elles remettent également en lumière les pénuries de main-d'œuvre. Au fur et à mesure que les projets se développent, la concurrence pour les travailleurs qualifiés devrait s'intensifier. L'année 2026 sera un moment clé pour déterminer si des programmes tels que le PFIMS et le PRTCE peuvent fortement atténuer les pénuries de main-d'œuvre.



## À l'avenir : Considérations économiques et politiques clés

- **Prévente d'appartements :** Les coûts de transfert de propriété ont rebondi de 9,1 % au T3, après avoir chuté de 16,2 % au T1. L'activité de revente s'est améliorée, mais les volumes de prévente restent faibles. Les préventes sont un canal de financement essentiel pour les nouvelles constructions multirésidentielles, et il est difficile de lancer un projet sans un marché actif de la prévente. Les développements dans ce domaine seront suivis de près.
- **Achetez canadien et droits de douane supplémentaires :** Les discussions à Ottawa sur les politiques Achetez canadien et les droits de douane sont en cours depuis mars 2025. Bien que les contingents tarifaires et les obligations Achetez canadien aient été mis en place, leur champ d'application continuera de s'étendre et leurs effets ne sont pas encore pleinement perceptibles dans les circuits économiques. Les entrepreneurs doivent s'attendre à une incertitude persistante concernant l'approvisionnement en matériaux, les exigences de conformité et les coûts des intrants, en particulier à l'approche de la date d'examen de l'ACEUM en juillet.
- **Lois d'exécution du budget :** Le budget fédéral a été déposé, mais des détails importants peuvent encore être modifiés par les lois d'exécution du budget. La politique budgétaire est devenue fortement expansionniste et axée sur la construction jusqu'en 2026. Toutefois, les réductions opérationnelles et les restrictions en matière d'approvisionnement pourraient ralentir les approbations, en particulier pour les projets qui ne sont pas considérés comme prioritaires par le BGP. Les changements susceptibles d'affecter le calendrier et l'admissibilité des projets feront l'objet d'un suivi attentif.
- **Goulot d'étranglement potentiellement plus important au niveau de la main-d'œuvre :** La demande de main-d'œuvre devrait augmenter à mesure que l'élan national en faveur de la construction se concrétise par une série de nouveaux projets dans le domaine. Cependant, la politique d'immigration vise désormais à réduire les flux d'entrée et à diminuer la proportion de résidents temporaires au cours des prochaines années. Cela pourrait créer un vide à court terme dans l'offre de main-d'œuvre, entraînant une hausse du coût unitaire de la main-d'œuvre s'il devient contraignant.





Pour plus d'information sur ce rapport ou sur les travaux actuellement menés par l'ACC afin de résoudre ces problèmes, veuillez envoyer un courriel à Yunhan Liu, analyste, économie et politique, à [yliu@cca-acc.com](mailto:yliu@cca-acc.com).



Association canadienne  
de la construction  
**Services axés sur les**  
pratiques exemplaire